

Contrat de livraison de légumes

Exemplaire consommateur

Entre le producteur : Ferme SOLO BIO Emilie Camain et Yannick CARTERET, Id Peragnolo Linguizzetta 20230 - Tel: 06 86 46 89 76 mail: yannickcarteret@yahoo.fr

Et le consommateur:

Tel:mail:

Le consommateur s'engage à récupérer son panier de légumes sur le point de distribution du DRIVULINU à Toga, tous les jeudi soirs de 17h30 à 18h30, et à prévenir au moins la veille, par SMS ou par Tél qu'il sera absent et chargera quelqu'un d'autre de le prendre. Les paniers non récupérés en fin de distribution ne pourront faire l'objet de réclamation. Le jour de livraison pourra être modifié si nécessaire et l'information se fera par sms au moins 48 h à l'avance.

Le producteur s'engage à livrer chaque semaine des légumes de sa production en bio AB et sous mention nature et progrès. Si les paniers devaient être complété par des productions AB d'autres producteurs, cela se ferait après consultation des amapiens.

Date de début du contrat :05/05/2022

Date de fin du contrat : 27/10/2022

Absence prévue (préciser la date. Une absence sur une base de 26 distributions).....

Nombre de distributions prévues : (20 euros)

TOTAL paniers :	TOTAL Valeur :
-----------------	----------------

Le paiement pourra se faire en 2 chèques encaissés en début de trimestre ;

Chèque numéro 1 valeur :

Chèque numéro 2 valeur :

Producteurs et Consommateurs adhèrent aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter

LE PRODUCTEUR

LE CONSOMMATEUR

Contrat de livraison de légumes

Exemplaire producteur

Entre le producteur : Ferme SOLO BIO Emilie Camain et Yannick CARTERET, Id Peragnolo Linguizzetta 20230 - Tel: 06 86 46 89 76 mail: yannickcarteret@yahoo.fr

Et le consommateur:

Tel:mail:

Le consommateur s'engage à récupérer son panier de légumes sur le point de distribution du DRIVULINU à Toga, tous les jeudi soirs de 17h30 à 18h30, et à prévenir au moins la veille, par SMS ou par Tél qu'il sera absent et chargera quelqu'un d'autre de le prendre. Les paniers non récupérés en fin de distribution ne pourront faire l'objet de réclamation. Le jour de livraison pourra être modifié si nécessaire et l'information se fera par sms au moins 48 h à l'avance.

Le producteur s'engage à livrer chaque semaine des légumes de sa production en bio AB et sous mention nature et progrès. Si les paniers devaient être complété par des productions AB d'autres producteurs, cela se ferait après consultation des amapiens.

Date de début du contrat :05/05/2022

Date de fin du contrat : 27/10/2022

Absence prévue (préciser la date. Une absence sur une base de 26 distributions).....

Nombre de distributions prévues : (20 euros)

TOTAL paniers :	TOTAL Valeur :
-----------------	----------------

Le paiement pourra se faire en 2 chèques encaissés en début de trimestre ;

Chèque numéro 1 valeur :

Chèque numéro 2 valeur :

Producteurs et Consommateurs adhèrent aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter

LE PRODUCTEUR

LE CONSOMMATEUR

|